

LE 5 JUILLET 2016

À nos précieux clients,

Postes Canada a donné un préavis de 72 heures au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP-Urbain et STTP-FFRS), qui représente nos agents de livraison et nos employés des centres de tri.

Le dépôt de l'avis ne signifie pas nécessairement que Postes Canada ne mènera pas ses activités vendredi. Il permet à la Société de prendre les mesures nécessaires pour réagir à la réalité changeante de l'entreprise. Elle procède ainsi en changeant les conditions d'emploi de tous les employés représentés par le Syndicat à compter du vendredi 8 juillet 2016.

Aucun arrêt de travail légal ne peut avoir lieu avant le vendredi 8 juillet 2016, à 0 h 01.

Sincères salutations,



Serge Pitre  
Vice-président, Ventes  
Société canadienne des postes

---